



ENVIRONNEMENT

## Des étiquettes pour alerter sur les erreurs de tri des déchets

Désormais, trois étiquettes (jaune, orange ou rouge) pourront être accrochées par les agents de collecte des ordures ménagères à la poignée de votre bac à ordures ménagères pour vous signaler les erreurs de tri.

Publié le 09 mars 2017

Pour préserver les ressources, réduire les quantités de déchets à traiter et donc protéger l'environnement, il faut que nous progressions encore sur le tri du verre, du papier et des emballages et bien sûr des bio-déchets.

En plus d'efforts accrus d'information conduits en collaboration avec le Syndicat Centre Hérault, la communauté de communes vient de se doter de trois modèles d'étiquettes que les agents pourront nouer autour de la poignée de votre bac pour vous signaler une erreur de tri :

- **Étiquette jaune** : pour faire remarquer des déchets mis en vrac dans le bac et rappeler l'usage demandé de sacs (pour des raisons d'hygiène, propreté et sécurité des agents)
- **Étiquette orange** : pour signaler une erreur de tri à corriger : biodéchets mis dans la poubelle grise, déchets résiduels mis dans la poubelle verte, objets qui devraient être apportés en déchèterie...
- **Étiquette rouge** : pour dire que le bac n'a pas été collecté dans les cas répétés et/ou les plus gênants : bac rempli de gravats, de branchages...

[En savoir plus sur les modalités d'achat et de collecte des déchets.](#)



**VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

**☎ 04 67 57 04 50**

**@ CONTACTEZ-NOUS**